

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 12.29.2014

Nitrate manganéux 50 %

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise

Nom du produit: Nitrate manganéux 50 %

Fabricant / fournisseur Numéro d'article: MN4050SS

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation: Produits chimiques de laboratoire

Détails du fabricant:

AquaPhoenix Scientific, Inc.
860 Gitts Run Road
Hanover, PA 17331
1-717-632-1291

Numéro de téléphone de secours:

ChemTel: (24-heures)

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585 (International)

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:



Corrosif

Troubles sévères des yeux, catégorie 1
Corrosion de la peau, catégorie 1B



Oxydant

Liquides oxydants, catégorie 3



Irritant

Toxicité aiguë (orale, dermique, inhalation), Catégorie 4

Liquide comburant 3.

Corrosion / irritation cutanée - Corrosion cutanée 1B.

Lésions des yeux 1.

Toxicité aiguë - Orale - Toxicité aiguë 4.

Mentions d'avertissement : Danger

Mentions additionnelles de danger:

Peut aggraver un incendie; oxydant.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Provoque des lésions oculaires graves.

Nocif en cas d'ingestion.

Déclaration de mise en garde:

Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin.

Garder hors de la portée des enfants.

Lire l'étiquette avant l'utilisation.

Garder à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.

Ne pas respirer la poussière/les émanations/le gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 12.29.2014

Nitrate manganoux 50 %

Prendre toutes les précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.

Conserver/entreposer à l'écart des vêtements et des matériaux combustibles.

Bien se laver la peau après utilisation.

Rincer la bouche.

En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec du savon et de l'eau.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT CUTANÉ (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. rincer la peau avec de l'eau/prendre une douche.

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.

Traitement spécifique (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).

En cas d'incendie, utiliser des agents recommandés dans la Section 5 pour l'extinction.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Entreposer dans un endroit fermé à clé.

Éliminer le contenu et le récipient tel qu'indiqué à la Section 13.

Autre classification non SGH:

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients

Ingrédients:

Ingrédients:		
CAS 7697-37-2	Acide nitrique	7.55 %
CAS 7732-18-5	Eau désionisée	42.45 %
CAS 10377-66-9	Nitrate de manganèse, ACS	50 %
Pourcentages par poids		

SECTION 4: Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Après l'inhalation :

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Consulter un médecin si l'inconfort ou l'irritation persiste.

Après contact avec la peau :

Laver la zone avec au savon et à l'eau. Rincer ou laver la peau/les cheveux en douceur avec de l'eau pendant au moins 30 minutes. Se procurer immédiatement des soins médicaux.

Après contact avec les yeux :

Protéger l'œil non exposé. Retirer les lentilles de contact si possible, pendant le rinçage. Rincer ou laver l'œil exposé doucement avec de l'eau pendant 30 minutes, en soulevant les paupières supérieures et inférieures. Consulter immédiatement un médecin. (ophtalmologiste).

Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche. Ne PAS faire vomir. Faire boire de petites gorgées d'eau aux personnes

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 12.29.2014

Nitrate manganéux 50 %

exposées. Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persiste.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:

Peut causer des brûlures graves, la cécité et/ou des dommages permanents. Peut causer des brûlures, des ulcérations de la peau pénétrant en profondeur, la destruction retardée des tissus, la rougeur, la douleur. L'ingestion de ce produit peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée. Mal de tête. Des difficultés respiratoires. Irritation/brûlures, toutes les voies d'exposition. L'inhalation ou l'ingestion chronique peut causer une intoxication au manganèse qui se caractérise par des troubles neurologiques tels que des maux de tête, de l'apathie, de la faiblesse des jambes suivis de psychose et de symptômes neurologiques. Peut nuire à la fertilité.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit.

SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu

Agent d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Ne brûle pas. En environnement de laboratoire, suivre les procédures de suppression des incendies de laboratoire. Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage. Utiliser un agent compatible avec l'incendie en cours.

Agents d'extinction non appropriés: Aucun(e)

Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:

Les produits de combustion peuvent inclure des oxydes de carbone ou autres vapeurs toxiques. oxydes d'azote (NOx). Le contact avec d'autres substances est susceptible de provoquer un incendie.

Conseil pour pompiers:

Équipement de protection:

Utiliser des vêtements de protection. Utiliser des équipements approuvés par le NIOSH.

Informations supplémentaires (précautions):

Écarter du feu les contenants de produits ou les arroser d'un jet d'eau pour les garder au frais comme mesure de protection, lorsque possible.

SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

Porter l'équipement de protection. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Use respiratory protective device against the effects of fumes/dust/aerosol. Protéger loin de toutes les personnes ne portant pas de protection. Assurer une ventilation adéquate. Éloigner des sources d'allumage. Protéger de la chaleur. Arrêter le déversement, si possible. Contenir les matières déversées en aménageant des digues ou à l'aide d'un absorbant inerte. Transférer dans un récipient d'élimination ou recyclé.

Précautions environnementales:

Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau. Recueillir la terre contaminée pour la caractérisation selon la Section 13.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

En environnement de laboratoire, suivre les procédures du Plan hygiène en milieu chimique. Recueillir les liquides à l'aide d'un aspirateur, ou en utilisant des matériaux absorbants. Placer dans des contenants correctement étiquetés pour récupération ou élimination. Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur. Recouvrir les déversements avec un produit absorbant approprié. Mélanger et ajouter de l'eau pour former de la boue.

Référence à d'autres sections: Aucun(e)

SECTION 7: Manutention et entreposage

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 12.29.2014

Nitrate manganéux 50 %

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Empêcher la formation d' aérosols. Suivre les procédures d'hygiène lors de la manipulation de matières chimiques. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. En environnement de laboratoire, suivre le Plan hygiène en milieu chimique. Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé. Éviter de faire gicler ou de pulvériser en espace clos. Ne pas fumer. Garder loin des sources de chaleur et d'inflammation. Wash hands after handling. Remove contaminated clothing and wash before reuse. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements et les matériaux incompatibles.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Conserver à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas entreposer à proximité d'une substance combustible. Stocker dans un endroit frais, sec, bien ventilé loin de toute substance incompatible. Stocker dans un conteneur soigneusement fermé. Stocker dans un endroit frais, sec, bien ventilé loin de toute substance incompatible. Stocker dans une zone chaude ; produit se cristallise à la température ambiante. Entreposer loin d'aliments. Entreposer avec des risques similaires. Classe de stockage (TRGS 510) : Matières dangereuses oxydantes.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle



Paramètres de contrôle:

7697-37-2, Acide nitrique, NIOSH 4 ppm LECT ; 10 mg/m³ LECT.
7697-37-2, Acide nitrique , NIOSH 2 ppm MPT ; 5 mg/m³ MPT.
7697-37-2 , Acide nitrique , ACGIH 4 ppm LECT.
7697-37-2, Acide nitrique , ACGIH 2 ppm MPT.
10377-66-9, Nitrate de manganèse, ACGIH VLS MPT : 0,2 mg/m³.
10377-66-9, Nitrate de manganèse, OSHA LEP MPT : 5 mg/m³.

Contrôles techniques appropriés:

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessous.

Protection respiratoire:

Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié en cas de hautes concentrations. Utiliser un dispositif respiratoire approprié en cas de dégagement d'aérosols et de brume. Pour les déversements accidentels, une protection respiratoire peut s'avérer nécessaire.

Protection de la peau:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation utilisée ou manipulée. Sélection du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, de diffusion et de dégradation.

Protection oculaire:

Lunettes de protection à écrans latéraux ou des lunettes de protection.

Mesures générales d'hygiène:

Les mesures de précaution correspondent à celles concernant le maniement de produits chimiques. Keep away from food, beverages and feed sources. Immédiatement enlever tout vêtement sali ou contaminé. Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Do not inhale gases/fumes/dust/mist/vapor/aerosols. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 12.29.2014

Nitrate manganéux 50 %			
Apparence (état physique, couleur):	Liquide clair, rouge orangé	Limite d'explosion inférieure: Limite d'explosion supérieure:	Non déterminé Non déterminé
Odeur :	Inodore	Pression de vapeur à 20 °C:	Non déterminé
Seuil d'odeur:	Non déterminé	Densité de la vapeur:	Non déterminé
Valeur pH:	Non déterminé	Densité relative:	1 575 à 15 °C
Point de fusion / congélation:	10 °C	Solubilités:	Soluble.
Point d'ébullition / plage d'ébullition:	Non déterminé	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé
Point d'éclair (creuset fermé):	Non déterminé	Température d'auto-inflammation:	Non déterminé
Taux d'évaporation:	Non déterminé	Température de décomposition:	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non déterminé	Viscosité:	a. Cinématique: Non déterminé b. Dynamique: Non déterminé
Densité à 20°C:	Non déterminé		
% Volatility	45% (water)		

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité:

Oxydant.

Stabilité chimique:

Aucune décomposition à condition d'être utilisé et entreposé conformément aux spécifications.

Possibilité de réactions dangereuses:

Oxydant. Aucune en cas de traitement normal. Le contact avec des matières combustibles peut provoquer un incendie.

Conditions à éviter:

Chaleur excessive. Matériaux combustibles. Matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles:

Matériaux combustibles. Les matières hydroréactives, les matières oxydables, les métaux actifs, les réducteurs forts ou des matériaux inflammables.

Produits de décomposition dangereux:

oxydes d'azote (NOx).

SECTION 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë: Aucune information additionnelle.

Toxicité chronique: Aucune information additionnelle.

Corrosion/irritation de la peau:

Lapin : Corrosif.

Classé comme provoquant des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires. Section 2.

Dommages/irritations oculaires sévères:

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 12.29.2014

Nitrate manganéux 50 %

Lapin : Corrosif pour les yeux.

Classé comme provoquant des lésions oculaires graves. Section 2.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau: Aucune information additionnelle.

Cancérogénicité: Aucune information additionnelle.

Mutagénicité cellulaire germinale: Aucune information additionnelle.

Toxicité reproductrice:

Les expériences montrent effet toxique pour la reproduction chez les animaux de laboratoire.

Diminue la fertilité chez les hommes.

STOT exposition simple et répétée: Aucune information additionnelle.

Informations toxicologiques supplémentaires:

Aucune information additionnelle.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité No additional information.

Persistance et dégradabilité:

Facilement dégradable dans l'environnement.

Potentiel bioaccumulatif: Aucune information additionnelle.

Mobilité dans le sol:

La solution aqueuse est mobile dans le sol.

Autres effets indésirables: Aucune information additionnelle.

SECTION 13: Précautions pour l'élimination

Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:

Product/containers must not be disposed together with household garbage. Ne jamais laisser le produit atteindre des canalisations ou des cours d'eau. Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementions applicables (US 40CFR262.11). Consulter les règlements fédéraux, de l'état ou de la province, et les règlements locaux qui concernent l'élimination appropriée des déchets qui peuvent incorporer une certaine quantité de ce produit.

SECTION 14: Informations relatives au transport

US DOT (Département des transports américain)

N° UN:

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

3098

Exception quantité limitée:

Aucun(e)

En vrac:

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Liquide comburant, corrosif, N.S.A. (Nitrate de manganèse, acide nitrique).

Classe de risques: 5, 8

Non-vrac:

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Liquide comburant, corrosif, N.S.A. (Nitrate de manganèse, acide nitrique).

Classe de risques: 5, 8

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 12.29.2014

Nitrate manganeux 50 %

Groupe d'emballage: III.
Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune information additionnelle.
Commentaires:
Aucun(e)

Groupe d'emballage: III.
Polluant maritime (s'il y a lieu): Aucune information additionnelle.
Commentaires:
Aucun(e)



SECTION 15: Informations réglementaires

États-Unis (É.-U.)

Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aigu, Chronique, Réactifs

Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

7697-37-2 Acide nitrique.

RCRA (Code de déchets dangereux):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont listés.

CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):

7697-37-2 Acide nitrique 1000 lbs.

Proposition 65 (Californie):

Produits chimiques connus pour causer des cancers:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Canada

Liste intérieure de substances (DSL) :

Tous les ingrédients sont listés.

SECTION 16: Informations supplémentaires

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : 12.29.2014

Nitrate manganéux 50 %

garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

NFPA: 2-0-1

HMIS: 2-0-1

SGH texte complet des énoncés: Aucun(e)

Abréviations et acronymes:

- IMDG Code maritime international pour les marchandises dangereuses.
- PNEC. Concentrations estimées sans effet (REACH).
- CFR Code des règlements fédéraux (É.-U.)
- SARA Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).
- RCRA. Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).
- TSCA. Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)
- NPRI Inventaire national des rejets de polluants (Canada).
- DOT US Department of Transportation.
- IATA Association internationale du transport aérien.
- GHS Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.
- ACGIH Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux
- CAS Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
- NFPA National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).
- HMIS Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).
- WHMIS Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).
- DNEL Dérivé, niveau sans effet (REACH).